

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

DGS - Ressources humaines
K.OLEJNIKZAC
N° 2018-D-203

DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

CREATION TEMPORAIRE DE PLUSIEURS POSTES A TEMPS NON COMPLET SUITE A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PARTIELLE DU SERVICE COMMUNAUTAIRE POLE NAUTIQUE NAUTILIS

LE PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

- Vu la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3, 2°,
- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la délibération n° 36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017 portant délégation d'attributions du conseil au président modifiée,
- Vu l'arrêté n° 79 du 11 juillet 2017 de Monsieur le Président portant délégation de fonctions, délégation et subdélégation de signature à Madame Anne-Marie BERNAZEAU, vice-présidente en charge des ressources humaines et des systèmes d'information,

Considérant le besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité suite à la mise à disposition partielle du service communautaire pôle nautique de Nautilus, affecté à la surveillance de la baignade du plan d'eau, durant la période estivale, au vu de la délibération n°2013.04.048 du conseil communautaire dans sa séance du 11 avril 2013,

DECIDE

- Article 1** - Est approuvée la création temporaire des postes suivants, à temps non complet, à raison de 30 heures hebdomadaires (130 h/mois), du 02 juin 2018 au 02 septembre 2018 :
- opérateurs des activités physiques et sportives : 4
 - éducateur des activités physiques et sportives : 1
- Article 2** - Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2018.
- Article 3** - Monsieur Le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier de la Communauté d'Agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 03/07/2018

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **05/07/2018**
Publié ou notifié,
Le **05/07/2018**